

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 007-1177/15/CC

**■ Paiement de la cotisation 2015 à l'association Entreprises et Territoires d'Avenir
DPEATSV 15/13329/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créée en 2003, la Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles (FNAE-ZUS) est la structure nationale qui a pour objet de rassembler et de représenter les intérêts de tous les entrepreneurs et de toutes les associations de chefs d'entreprises oeuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Son action s'inscrit pleinement dans une vision globale de la problématique des zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE).

Dans ce cadre, elle a pour objet notamment de promouvoir, développer l'esprit d'initiative et de création, ainsi que de favoriser les actions pour l'emploi et la formation qualifiante des résidents de ces quartiers.

Elle joue également le rôle d'interface avec les pouvoirs publics et a acquis une reconnaissance nationale en matière de quartiers prioritaires et est, à ce titre, associée à de nombreuses instances nationales tels que le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) l'ANRU (l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine), le Conseil Economique et social et des partenaires institutionnels tels que la Caisse des Dépôts.

Depuis le mois de novembre 2008, la FNAE-ZUS anime également le «collectif national pour la défense des droits ZFU» qu'elle a initié et qui regroupe des entrepreneurs, des élus locaux et nationaux, des salariés et des sympathisants des ZFU.

Dans ce cadre, elle s'est, en 2011, très fortement mobilisée en rassemblant plus de 500 entreprises, une trentaine de collectivités territoriales et des parlementaires de toutes tendances pour obtenir la prorogation des ZFU après le 31 décembre 2011.

Les membres du collectif de défense des droits ZFU dans lequel figure Marseille Provence Métropole ont adopté le principe de restructuration de la FNAE-ZUS.

L'association a changé de dénomination le 19 septembre 2012, sa nouvelle appellation est Entreprises et Territoires d'Avenir.

L'expérience acquise lors du lobbying mis en place pour la prorogation du dispositif démontre, en effet, la nécessité dans l'avenir de professionnaliser et renforcer la défense des intérêts conjoints des entreprises et des collectivités territoriales au sein du dispositif ZFU et de maximiser le rôle de réseau entre les différents acteurs du territoire. L'objectif est de développer l'économie dans les territoires d'avenir et réussir leur interpénétration avec la ville.

Marseille Provence Métropole, de par son rôle de pilote du dispositif des ZFU-TE et ses compétences économiques et urbaines, est présente depuis 2009 au sein de l'association et joue un rôle moteur dans la dynamique de ses territoires sensibles. Avec l'entrée en vigueur de nouvelles mesures au 1^{er} janvier 2015 (réforme de la géographie prioritaire, refonte du dispositif ZFU, soutien aux commerces et activités de proximité) une réflexion commune et concertée sur ces territoires associant entrepreneurs et collectivités doit se poursuivre et s'organiser.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement de la cotisation de 9 000 euros pour l'année 2015 (correspondant aux collectivités territoriales ayant plus de 200.000 habitants).

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'identité des objectifs de Marseille Provence Métropole et de l'association Entreprises et Territoires d'Avenir en faveur des Zones Franches Urbaines-Territoire Entrepreneur et plus largement des quartiers prioritaires,
- La nécessité de se mobiliser à une échelle nationale et d'envergure pour la défense de ces territoires afin de maintenir une dynamique économique et d'emploi,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le paiement de la cotisation d'un montant de 9 000 euros à l'association Entreprises et Territoires d'Avenir pour l'exercice 2015.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2015 – Sous politique B 320 – nature 6281

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015